

| | | |
|--|--|--|
| Intitulé du poste Chargé-e de mission santé - coordination CLS/CLSM | Nom du titulaire | Signature du titulaire |
| Autorité hiérarchique Coordinatrice santé | Nom du supérieur Sandrine FOUCHEREAU | Signature du supérieur |
| Autorité fonctionnelle | | Date de mise à jour 04/02/2025 |

CADRE D'EMPLOI / QUALIFICATION

- > Niveau Bac + 3
- > Cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)

ENCADREMENT

oui non si oui, nombre d'ETP :

DEFINITION DU POSTE

Sous la responsabilité de la directrice du pôle Famille et Solidarités, le-la chargé-e de mission intervient en appui de la coordinatrice santé sur le déploiement du Contrat Local de Santé (CLS) du Gard rhodanien, et pilote à ce titre la mise en œuvre opérationnelle du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM), en lien étroit avec les partenaires et les élus du territoire.

Il-elle contribue à la mise en œuvre des actions du plan de santé mentale, à l'animation du réseau d'acteurs, et à la coordination des instances du CLSM, conformément au cahier des charges de l'ARS Occitanie

MISSIONS

- > Contribuer au déploiement du CLS, en appui à la coordinatrice santé
- > Mettre en œuvre et animer le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)
- > Fédérer et animer le réseau des partenaires en santé mentale
- > Participer à l'évaluation des actions du CLS et du CLSM
- > Représenter la collectivité dans les instances de pilotage en santé mentale

ACTIVITES PRINCIPALES

Contribuer au déploiement Contrat Local de Santé (CLS)

- > Participer à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions du CLS
- > Appuyer l'organisation des groupes de travail et des comités techniques
- > Contribuer à l'évaluation annuelle du CLS et à la valorisation des actions

Coordonner le Conseil Local de santé Mentale (CLSM)

- > Mettre en place et animer les instances du CLSM (copil, comité technique, groupes de travail)
- > Élaborer et mettre en œuvre les actions du volet santé mentale du CLS
- > Réaliser ou actualiser le diagnostic local en santé mentale en lien avec les démarches territoriales
- > Fédérer les partenaires et assurer la dynamique de réseau
- > Suivre les indicateurs d'évaluation du CLSM

Soutien à la coordinatrice dans la représentation et la stratégie

- > Être l'interlocuteur-trice des partenaires (ARS, établissements, GEM, MDA, UNAFAM...)

- > Participer aux instances territoriales de santé mentale (PTSM, CLS, CTG, etc.)
- > Appuyer les démarches transversales (communication, coordination avec le contrat de ville)

SAVOIRS GENERAUX

- > Connaissance de l'environnement territorial et institutionnel
- > Organisation des politiques de santé publique, santé mentale, CLS, PTSM
- > Fonctionnement des collectivités territoriales
- > Connaissance des réseaux médico-sociaux, sanitaires et associatifs
- > Maîtrise de l'outil informatique

SAVOIR-FAIRE

- > Conduite de projet et animation de réseau
- > Techniques de travail partenarial
- > Organisation et animation de réunions
- > Suivi et évaluation d'actions
- > Rédaction de synthèses et d'outils d'aide à la décision

SAVOIR-ETRE

- > Autonomie et sens de l'initiative
- > Esprit de synthèse et rigueur
- > Capacité d'écoute et de mobilisation
- > Sens du travail en équipe et du service public
- > Capacité d'adaptation et de diplomatie

AUTONOMIES ET RESPONSABILITES

- > Autonomie dans la conduite des missions, en articulation avec la coordinatrice santé
- > Responsable de la mise en œuvre du CLSM
- > Rôle de coordination interinstitutionnelle en santé mentale
- > Force de proposition auprès de la direction et des élus

SPECIFICITES

- > Poste à temps complet 36h/semaine (50% CLS / 50% CLSM)
- > Possibilité de télétravail et d'ATT sur 4.5 jours
- > Déplacements fréquents (permis B requis)
- > Adhésion au CNAS / Comité des œuvres sociales

CONTRAINTES

- > Disponibilité (réunions ponctuelles en soirée)

RISQUES PROFESSIONNELS

- > Travail sur écran
- > Risques psychosociaux.

RISQUES PROFESSIONNELS

Selon la grille statutaire avec une IFSE correspondant aux missions
25 CA 6 RTT 2 jours de fractionnement, adhésion au CNAS après 6 mois, le COS et prime vacances